

Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône

Paris, le 22 mai 2019,

Communiqué de presse de Jean-Luc Fugit, député du Rhône,
Président du Conseil National de l'Air,
Rapporteur du Titre III du projet de la Loi d'Orientation des Mobilités

Sortir des carburants fossiles progressivement, mais avec ambition !



Rapporteur du Titre III du projet de Loi d'Orientation des Mobilités, Jean-Luc Fugit se réjouit de l'adoption, en Commission, d'amendements qu'il a proposés et qui prévoient notamment, d'ici à 2040, la fin de la vente des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles.

"Président du Conseil National de l'Air, je suis particulièrement attaché à ce que la loi d'orientation des mobilités contribue efficacement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de proximité générés par les transports.

Il y a urgence climatique et sanitaire, parce que les transports motorisés sont des sources importantes des polluants de proximité que nous respirons (63 % des oxydes d'azote et 25 % des particules fines PM2,5), rappelons que la pollution de l'air est à l'origine de 67 000 décès prématurés par an en France (étude publiée par le European Heart Journal en mars dernier).

Les transports sont aussi à l'origine de 30% des émissions de gaz à effet de serre enregistrées en France – émissions qui contribuent au changement climatique."

→ L'objectif

Afin de répondre à ces défis climatiques et sanitaires, Jean-Luc Fugit a souhaité proposer, à l'occasion du débat, un double objectif : celui de mettre un terme à la vente de véhicules neufs à énergie fossile d'ici à 2040 et atteindre la décarbonation complète du secteur des transports terrestres en 2050. Cet objectif ambitieux et réaliste, inscrit dans la loi d'orientation des mobilités, donnera un cap clair et cohérent avec le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que la stratégie nationale bas carbone portés par le Gouvernement.

→ Le comment

Les moyens pour atteindre l'objectif fixé doivent être socialement acceptables, économiquement soutenables, réalistes et ambitieux sur le plan environnemental !

D'ores et déjà, des actions tendant vers cet objectif ont été engagées à différentes échelles :

- ✓ Les dispositifs de prime à la conversion et de bonus écologique aident à l'acquisition de véhicules, neufs ou d'occasion, moins polluants.

- ✓ Les constructeurs automobiles font évoluer leur gamme pour proposer des véhicules « plus propres ».
- ✓ De nombreuses collectivités sont engagées dans la lutte contre la pollution de l'air notamment au travers de leur Plan Climat Air Energie Territorial, ou en proposant la création de Zones à Faibles Emissions « Mobilité ».

"A l'occasion de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi d'orientation des mobilités, j'ai proposé et défendu un certain nombre de dispositions permettant de définir une trajectoire pour atteindre l'objectif fixé à 2050. Ces mesures ont été adoptées en Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire :

- *La fin de la vente, d'ici à 2040, des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles.*
- *L'obligation pour les entreprises, comme pour les collectivités et l'Etat, d'acquérir des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement annuel de leur flotte. Au-delà de ses bénéfices pour le climat et la santé, cette mesure permettra le développement de la mise sur le marché de véhicules à basses émissions en France. Elle rendra les véhicules à faibles et très faibles émissions plus accessibles au grand public sur le marché du neuf et de l'occasion.*
- *Le renforcement des plans d'action qualité de l'air dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux.*
- *Le renforcement de l'efficacité des Zones à Faibles Emissions « Mobilité ».*

L'enrichissement des dispositions visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans les transports terrestres doit se poursuivre sur le plan législatif et réglementaire, notamment sur la nécessaire approche « Analyse du Cycle de Vie » des carburants, en particulier des carburants alternatifs comme les biocarburants et le biogaz (dont je soutiens le développement), en lien avec les directives et règlements européens, actuels et futurs, en s'appuyant sur l'expertise des instituts de recherche français et européens. "

➔ **Le suivi**

Afin d'assurer le suivi des orientations et de les conforter, le député a proposé de confier à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) l'évaluation régulière de l'avancement de la trajectoire définie. Cette disposition de contrôle de la stratégie nationale par le parlement, adoptée en Commission, prévoit qu'un rapport d'évaluation soit présenté tous les cinq ans à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

"Pour notre santé, pour le climat, engageons-nous à rouler plus propre !"

Jean-Luc FUGIT, député du Rhône

Contacts presse : Florence Gabay - 06 78 41 25 45

Jean-Luc.Fugit@assemblee-nationale.fr